

*Le fantôme de l'évaluation de l'enseignement**

Fabien Ménard

*Professeur de français
Collège Ahuntsic*

On sait combien la question de l'évaluation de l'enseignement rend mal à l'aise délégués syndicaux et professeurs, déclenchant, de façon systématique, un puissant barrage d'artillerie. De nouveau, le spectre de l'évaluation serait agité : un récent avis du Conseil supérieur de l'éducation (*Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*, décembre 1997) fait la promotion d'un programme d'évaluation du personnel enseignant, « un outil indispensable à toute pratique professionnelle appelée à cheminer ». On imagine le corps enseignant frissonner d'horreur avant de se transformer en corps d'armée. L'attaque en règle à laquelle procèdent les détracteurs consiste surtout à nier l'utilité d'un tel programme. Présentée comme une voie stérile, l'évaluation, sous couleur de soutien à l'enseignement, se révélerait un instrument de sanction dont l'usage arbitraire promettrait davantage de problèmes que de solutions. Un personnel évalué, sous leur plume, devient un personnel surveillé à qui l'on refuserait de reconnaître le professionnalisme.

Je ne peux endosser un tel point de vue. Comme je fais profession d'enseigner, et comme on croit communément que les professeurs s'opposent à l'évaluation, je m'accorde ces quelques lignes pour livrer mon opinion à ce propos, d'autant que je tiens l'évaluation systématique de l'enseignement pour un processus naturel et m'étonne encore que mon collège, à l'inverse d'autres, continue à le contourner.

Le meilleur des mondes

En m'embauchant, il y a cinq ans, et en m'accordant la permanence l'automne dernier, mon employeur et mon département m'ont-ils pour autant accordé le champ libre dans l'exercice de mon travail ? Il semble bien que oui. Car, depuis le premier jour de mon engagement, j'enseigne en vase clos. Dans une classe que ne pénètre aucun regard étranger. Seul mon plan de cours en entrebâille la porte, mais comme il ne laisse filtrer qu'une très faible lueur, parfois même trompeuse, je ne suis, au demeurant, redevable de mon travail à personne, pas

plus à mon département qu'à la direction, et encore moins à la société. Personne n'a idée de l'allure que revêt mon enseignement... sinon mes étudiants. À qui, et c'est le comble, n'est offert aucun moyen de dire ce qu'ils pensent de mon rendement. Ainsi me donne-t-on le loisir de traverser le trimestre, l'année, les vingt prochaines années, à l'abri de toute pression extérieure, et de tout retour critique sur ma pratique pédagogique. Que je sois un excellent, un moyen ou un piètre professeur, vraiment, nul ne s'en soucie.

Wow ! Je suis aux anges. Plus encore, je suis littéralement mort de rire. Je me frappe d'autant les cuisses que je gagne ma vie à marteler des copies de mes évaluations.

Ce qu'on n'exige pas de moi, je veux croire qu'on l'espère. Je veux dire : quelqu'un, quelque part, doit bien espérer que je sois un bon professeur. Peut-être mes employeurs, ou mon coordonnateur, à la dérobée, prient-ils le bon Dieu en ce sens tous les soirs. La vérité est que la qualité de la formation intellectuelle que je livre aux jeunes repose sur cet espoir muet, sur cette prière toute respectueuse de ma sacro-sainte liberté pédagogique.

La voix des étudiants

Accepter d'être évalué, c'est d'abord reconnaître aux étudiants le droit de mesurer et de juger mon travail. Ce droit est imprescriptible. Et je ne vois rien d'autre, à leur endroit, que du mépris dans les fins de non-recevoir que le corps enseignant et les syndicats opposent traditionnellement à cette revendication. Il s'en trouve qui prétendent que les étudiants n'ont pas le jugement suffisamment aiguisé (entendre : ils sont trop bêtes !) pour se prévaloir valablement de ce droit. C'est amusant, parce qu'il arrive aussi que les étudiants, de leur côté, doutent de la compétence, voire de la santé m... de la personne qui gesticule en avant.

Imaginons une classe d'étudiants qu'on a (sciemment, disons-le franchement) livrée aux mains d'un « cas-problème » (allez, collègues, faites un effort !). Faute d'évaluation, quel recours leur reste-t-il ? Voir le coordonnateur ou la coordonnatrice ? Faire circuler une téméraire pétition (à laquelle se greffe la crainte d'un échec assuré) ? Habituellement, je leur conseille la manière forte, le chahut, vieille méthode qui a fait ses preuves. Mieux : « Barricadez la porte de la classe, que je leur dis, et empêchez-le d'entrer. » Pour alerter la direction, il n'y a pas plus sûr.

* Tiré de *Impressions pédagogiques*, Collège Ahuntsic, vol. 12, n° 2 et 3, juin 1998.

Bon, je m'amuse, mais nous est-il possible de nous mettre dans la peau de nos jeunes, l'espace de quelques instants ? Il est consternant qu'aucun des quelques textes que j'ai lus sur la question de l'évaluation de l'enseignement n'adopte leur point de vue. Aurait-on déjà oublié les clowns que nous nous sommes farcis pendant notre propre carrière scolaire ?

À quoi ça sert ?

À rien, si l'évaluation ne se révèle qu'un exercice de façade, à la manière de ce qui se fait dans les universités. Si elle n'est pas accompagnée d'encadrement et d'assistance, de mesures de perfectionnement.

Qu'on se le dise, l'évaluation ne vise pas à débusquer le cadavre qu'un département conserverait dans son placard. Ces professeurs-là sont habituellement bien identifiés, environnés de gênantes rumeurs. Le problème avec eux, c'est que nous les laissons avancer derrière le bouclier de leur permanence contractuelle dont les étudiants sont les seuls à pâtir. Une sorte de fatalité, en somme, devant laquelle nous nous inclinons, convaincus de notre impuissance. Mais enfin, quel service un collègue rend-il à sa clientèle en « laissant faire » une situation si désolante, voire en la cautionnant ? Et j'ajouterais : Quel service rend-il au « professeur en difficulté » ? Et je dirais même plus : Ne manque-t-il pas tout simplement à son obligation de s'assurer qu'entre ses murs soit accompli un travail de qualité ? On me répondra que la convention collective... Non, ne me dites pas ça ! Ne me dites surtout pas qu'il n'y a qu'un pas de la permanence bétonnée à une éducation vaseuse. Enfin, seule consolation, les cadavres ne s'amoncellent pas dans le placard, ni ne bloquent la sortie.

En vérité, l'évaluation n'a rien d'une inquisition, comme certains voudraient bien le faire croire, ni d'un complot savamment ourdi par la CIA. Pas plus qu'un éventuel comité départemental d'évaluation chargé de me rencontrer ne devrait être composé de Ponces Pilates. Il s'agit plus simplement, pour mon département, de me permettre de repérer les forces et les faiblesses de mon enseignement, et d'en améliorer certains aspects. D'introduire dans mon travail la notion de « développement professionnel ».

On me dira que je n'ai qu'à procéder moi-même à cette foutue évaluation. J'y procède, chers amis, j'y procède, mais sommairement, en classe, oralement, et qui plus est, en encourageant mes étudiants à n'émettre que de mauvais commentaires à mon sujet, assurant ainsi à l'exercice une certaine utilité. Devant une telle ouverture, imaginez bien qu'ils s'en donnent à cœur joie, et j'apprends sur moi-même, croyez-moi.

Du reste, qui sait qu'un questionnaire d'évaluation est mis à notre disposition au Collège, le questionnaire PERPE supérieur ?

Il serait abusif de dire qu'on se bouscule devant le bureau de notre conseillère et dévouée Armande Maltais. Je soupçonne, en plus, que les quelques professeurs qui s'y présentent sont précisément ceux-là mêmes qui en ont le moins besoin.

Je dis seulement ceci : seule une évaluation systématique exercerait sur moi une saine pression, ô combien nécessaire, soit pour maintenir le niveau de mon travail, soit pour en hausser la qualité, si besoin est, soit pour m'éviter de succomber mollement au doux enlèvement dans l'inertie pédagogique.

Qui évaluer ?

On parle parfois de n'évaluer que les « statuts précaires ». Quelle blague !

Certes, il appartient au département de les encadrer, de leur fournir une formation autre que quelques vagues conseils et encouragements. De leur donner, aussi, grâce à une évaluation, l'heure juste le plus tôt possible, de sorte qu'ils puissent revoir leur tir pédagogique. Un job, ça se mérite, il me semble. On appelle ça, sur ma planète, s'améliorer.

Mais on voit mal pourquoi l'évaluation ne porterait que sur un groupe de professeurs, précisément le groupe des moins expérimentés et dont les conditions, on le sait, sont parfois catastrophiques.

L'équité en matière d'évaluation doit être, je présume, lue à la lumière de la convention collective actuelle. Aussi une évaluation négative aurait-elle un impact différent, s'il s'agit d'un « précaire » ou d'un « permanent ». Mais comprendra-t-on, enfin, que l'évaluation n'est qu'un service d'aide offert aux professeurs qui éprouvent des difficultés. Service obligatoire pour celui qui ne songe pas à s'aider lui-même si nulle pression ne le motive à examiner sa façon de faire.

Évaluation et liberté pédagogique

On croit souvent que l'évaluation aura pour conséquence première de niveler l'enseignement, de l'uniformiser. Parce qu'elle limiterait l'autonomie professionnelle. On évoque le principe selon lequel la liberté pédagogique serait garante du pluralisme pédagogique.

Eh bien, désolé, je n'en crois pas un mot et pense précisément l'inverse !

Mon ancien professeur de philosophie au collège m'a enseigné une vérité que je tiens depuis pour indéniable : « La liberté ne consiste pas à faire ce que je veux, mais à aimer ce que je fais. » Il n'y a pas de liberté pédagogique qui ne soit au service d'une passion pour la pédagogie. Si vraiment les

adversaires de l'évaluation se soucient de vitalité pédagogique, qu'ils jettent donc un coup d'œil du côté de la motivation des professeurs et de leur amour du métier, plutôt que de se saigner aux quatre veines pour une « marge de manœuvre » à laquelle ils prêtent de magiques vertus pédagogiques. Pourtant, on le sait, accordez à un professeur la liberté de « faire ce qu'il veut », il risque, tôt ou tard, de se contenter du strict minimum ! L'expérience de chacun de nous en témoigne.

Aussi n'y a-t-il nulle naïveté à entrevoir une évaluation de l'enseignement qui encourage la diversité et la créativité. Son action devra consister précisément à pousser le professeur à faire montre d'originalité, à l'aune de laquelle, entre autres, sera apprécié son travail.

À qui confier l'administration de l'évaluation ? Quels en seront les coûts ? Le jour où de telles questions seront perti-

nentes, c'est qu'on aura d'abord convenu de l'importance du principe même de l'évaluation. Faut-il être doté d'une imagination de romancier pour inventer des modalités, des processus et des outils satisfaisants pour tous, et peu coûteux ? Nul besoin ici de mettre en place une gigantesque machine luxueuse, inadministrable et kafkaïenne. Et avant de faire un procès d'intention au gouvernement, à l'administration collégiale, aux pairs, aux étudiants et à qui l'on voudra, ne conviendrait-il pas, plus sagement, de mesurer les bénéfices qu'on pourrait tirer d'un programme d'évaluation de l'enseignement ?

L'évaluation de l'enseignement n'a rien du spectre mais tout d'un fantôme que l'on chasse à coups de fusil au moindre bruit entendu dans les murs. ❏